



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, janvier 2016

Cop21 : Un accord qui entérine le cynisme des États et institutionnalise le pouvoir des multinationales

Résumé

Les acteurs gouvernementaux et la presse sont allés de réjouissance en réjouissance suite à l'adoption de l'accord de Paris, le 12 décembre 2015 dans le cadre de la Cop21. Un accord historique, nous disent-ils. Or cet accord n'a d'historique que le clap de fin symbolique du 12 décembre durant lequel aucune des parties ne s'est exprimée contre.

L'accord de Paris reconnaît que « les changements climatiques représentent une menace immédiate et potentielle irréversible pour les sociétés humaines et la planète »¹ et « qu'il est urgent d'y faire face »². Cependant nous savons déjà qu'il ne permettra pas de rester en dessous de la barre des 2°C. Il fixe certes l'objectif de contenir l'augmentation de la température à 2°C avec une poursuite de l'action pour atteindre un plafond à 1,5°C. Cependant, l'absence d'objectifs chiffrés de réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES), laisse peu probable l'atteinte de cet objectif grâce à cet accord. Les contributions nationales des États (INDCs, Intended Nationally Determined Contributions) très hétérogènes promettent, en les additionnant, un réchauffement au moins égal voire supérieur à 3°C. Or il n'a jamais été question pendant les négociations de se répartir les efforts supplémentaires à faire en terme de réduction des émissions de GES pour faire correspondre ces INDCs avec l'objectif des 2°C.

L'accord de Paris n'est pas contraignant. Cet accord ne prévoit aucun mécanisme coercitif ou de sanction, soit aucune contrainte stricte pour contrôler la tenue des contributions des États. Il repose essentiellement sur la bonne volonté des États. Les principaux « contrôles » existants étant un mécanisme de révision des contributions nationales et un dispositif dit « name and shame » (nommer et blamer), basé sur l'idée que les États seront montrés du doigt par leurs pairs, les ONG, etc, s'ils ne respectent pas leurs engagements, les poussant à aller plus loin.

L'accord de Paris risque d'entériner la compensation comme outils : « *les parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de GES [...] de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle, [...]* ». Les États devraient donc baisser/contenir/augmenter (?) leur émissions de manière à ce que lors de la seconde moitié du siècle celles-ci soient entièrement compensées par les puits de carbone (forêts, océans, terres agricoles) mais aussi par des technologies de stockage du carbone. Il y a fort à parier que les entreprises se saisiront de ces opportunités menant, pour l'agriculture, à une accentuation des accaparements de terres et à la mise à mal de la souveraineté alimentaire, comme cela a été vu auparavant.

L'accord de Paris profite à ceux qui défendent les fausses solutions. L'accord de Paris entérine une vision techno scientiste de la résolution de la crise climatique sans remettre en cause le système à l'origine de la crise. Le Plan d'actions Lima-Paris (LPAA) porte de nombreux dangers pour les peuples et leur souveraineté. Il regroupe aujourd'hui 75 initiatives et impliquent une diversité d'acteurs (états, collectivités, entreprises, ONG, investisseurs, etc.). Celles concernant l'agriculture ont déjà été dénoncées à maintes reprises : « agriculture intelligente pour le climat », 4 pour 1000, etc. Ces outils pavés de bonnes intentions ressemblent surtout à un espace dans lequel les grandes entreprises et multinationales pourront s'adonner au greenwashing, non sans danger pour les véritables victimes des dérèglements climatiques.

Saisissons nous de cet accord pour nous mobiliser et faire plier les États et les entreprises! Face au risque de voir la mise en œuvre de cet accord noyauté par le pouvoir du commerce et la finance, c'est à se demander si l'absence d'accord n'aurait pas été préférable. Alors, aujourd'hui, si l'accord de Paris doit nous servir à une chose, c'est à nous mobiliser toujours plus ! Faire de ce texte dangereux un prétexte à l'action encore plus grande ! Il doit nous appeler à lutter contre toutes les fausses solutions. Il doit nous servir de brèche pour défendre notre projet de changement de système nécessaire à la lutte contre les dérèglements climatiques. Mobilisons nous pour l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire, piliers de la souveraineté des peuples.

¹ Nations Unies, Convention-cadre sur les changements climatiques, Accord de Paris

² Nations Unies, Convention-cadre sur les changements climatiques, Accord de Paris

Samedi 12 décembre en fin de journée, les 196 parties représentées à la Conférence des parties (COP) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC, ou UNFCC en anglais) se sont mises d'accord sur un texte de 39 pages. Ce texte global est divisé en deux : une décision qui développe les grands principes pour faire face au changement climatique et l'accord de Paris soumis à signature. Les réactions de la presse sont enthousiastes. Elle a repris les mots de Laurent Fabius qui parle d'un accord historique et contraignant, sous le chapeau de la justice climatique³. Or les États s'accordent sur la nécessité à agir, bien plus que sur les moyens d'actions. En substance, un texte qui développe de grands principes, mais sans outils contraignants pour leur mise en œuvre. De grands principes qui font appel à des mécanismes souvent éloignés de l'intérêt des peuples, et qui ne proposent aucune remise en cause du système à l'origine des dérèglements climatiques : « *Il est essentiel d'accélérer, d'encourager et de permettre l'innovation pour une riposte mondiale efficace à long terme face aux changements climatiques et au service de la croissance économique et du développement durable* »⁴.

L'accord de Paris ne permettra pas de rester en dessous de la barre des 2°C

L'article 2 de l'accord de Paris précise :

« *Le présent Accord, [...] vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques [...] notamment en :*

a) contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport au niveau préindustriel et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels [...] »

Le mandat de Copenhague était d'obtenir un accord qui permette de limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici 2050. L'accord de Paris insère à présent pour la première fois l'objectif de 1,5°C, revendication de longue date de la société civile. Cependant, cela ne saurait masquer l'absence totale d'engagements chiffrés de réductions d'émissions de GES qui sont la condition clé pour atteindre cet objectif. Or, pour limiter le réchauffement à 1,5°C il faudrait réduire les émissions de 40 à 70 % d'ici à 2050 par rapport à 2010⁵. En somme les 1,5°C gravés dans le texte ont surtout une portée symbolique et ont probablement été avant tout un objet de négociations. En l'absence d'encadrement par des outils opérationnels et d'un plan concret de mise en œuvre, cet objectif n'est autre qu'un élément théorique.

Par ailleurs, la somme des INDCs⁶ (contributions nationales volontaires des États) mènent à un réchauffement climatique supérieur à 3°C. L'accord de Paris aurait dû être le cadre pour négocier les efforts supplémentaires à répartir entre les parties pour limiter le réchauffement à 2°C ou 1,5°C. Cela n'a pas été le cas. L'écart entre le souhaitable et le réel est bien là, et le texte n'y remédie pas. L'absence de contrainte sur les INDCs rend donc quasi obsolètes les objectifs de plafond de température, qui par ailleurs ne concernent que la seconde moitié du siècle, or les dérèglements climatiques n'attendent pas.

L'accord de Paris n'est pas contraignant

La quasi seule contrainte de l'accord est celle son statut juridique. Ceux qui le ratifient (la ratification est ouverte du 22 avril 2016 au 21 avril 2017) doivent le respecter (à noter tout de même qu'après signature le retrait de la partie est possible au bout de 3 ans après l'entrée en vigueur de l'accord, soit à partir de 2023). Or la

³ Ici l'expression justice climatique fait exclusivement référence à la reconnaissance que les pays du Nord et ceux du Sud ont des responsabilités différenciées dans le changement climatique, et que leurs « capacités respectives à y faire face sont inégales ».

⁴ Nations Unies, Convention-Cadre sur les changements climatiques, Accord de Paris, article 10

⁵ 5^e rapport du GIEC sur les changements climatiques et leurs évolutions futures.

⁶ Ces INDCs sur le résultat de la mise en place d'un système dit « bottom-up ». Cela signifie que les négociations ne sont plus basées sur des objectifs globaux de réductions des émissions de GES (comme cela prévalait avant par le biais d'un système dit « top-down », c'est à dire descendant). Chaque État définit ses engagements en fonction de ses réalités et donne volontairement des objectifs de réduction d'émissions de GES, des propositions d'actions, de financements, etc.

contrainte, si elle existait, devrait être contenue dans les mots de l'accord lui-même. Et aujourd'hui, au vu du contenu, les parties signataires s'engage à respecter un accord qui n'engage à rien, ou très peu...

En effet, cet accord ne prévoit aucun mécanisme qui permettrait de s'assurer de la tenue de l'objectif des 2°C. Aucune contrainte stricte ou coercitive n'est mise en place pour respecter cette ambition. La mise en œuvre des objectifs de cet accord repose essentiellement sur la bonne volonté des parties. Les principaux mécanismes existants :

- Les parties doivent fournir tous les 5 ans (à partir de 2020) une nouvelle contribution de leurs engagements revus à la hausse. Toujours peu encadrées, ces contributions vont garder une grande hétérogénéité entre elles et il ne semble pas y avoir de réels outils permettant de fixer un cadre commun. Chacun estime donc comme bon lui semble ses émissions de GES et les réductions envisageables. Par ailleurs, bien que les parties doivent fournir cette nouvelle contribution périodiquement, rien n'est prévu dans le cas où elles ne le feraient pas.
- Un mécanisme de transparence qui doit permettre de mettre en lumière les avancées mises en place par les parties pour atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés dans leurs contributions nationales. Une flexibilité dans la mise en œuvre de ce dispositif est accordée aux pays en développement. Les parties doivent fournir des informations qui permettront à un groupe d'experts d'examiner les avancées. Ce mécanisme implique en outre un instrument dit de « name and shame » (nommer et blâmer), une sorte d'outil de pression sur les États qui ne respecteraient pas leur engagements, en estimant que cet outil les poussera à faire bien pour ne pas être montré du doigt... Tout ceci repose grandement sur la bonne volonté des États dans la transmission de l'information et leur souhait de jouer le jeu.

Quoi qu'il en soit, quel niveau de contraintes peut être imposé à des contributions nationales volontaires très inégales et qui ne sont le résultat d'aucun cadre collectif ?

L'accord de Paris compense les émissions de GES

L' Article 4 Paragraphe 1 de l'accord qui donne le la pour atteindre l'objectif maximal d'augmentation de la température risque d'entériner l'utilisation de la compensation comme outil : « *les parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de GES [...] de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle, [...]* ».

Cet article laisse le flou sur ce qui peut être mis en œuvre pour assurer l'équilibre et fait appel en arrière plan à la notion « d'émissions nettes ». Cette notion ne signifie pas que les émissions de gaz à effet de serre doivent baisser effectivement mais que les émissions et les absorptions doivent se compenser. Que signifie absorption ? Que signifie équilibre ? Le développement de réelles énergies renouvelables pourrait être une réponse, mais cet article laisse aussi la porte ouverte à toutes les fausses solutions dénoncées : géo-ingénierie, agrocarburants, techniques de stockage et de capture du carbone par le biais de grands projets industriels, etc.

La lecture de cet article peut laisser entendre que les États devraient gérer leurs émissions de GES de manière à ce que lors de la seconde moitié du siècle celles-ci soient entièrement compensées par les puits de carbone (forêts, océans, mais aussi éventuellement techniques de stockage, compensations, etc). Il est fort probable que nombre d'entreprises se saisissent de ces opportunités menant, pour l'agriculture, à une accentuation des accaparements de terres et à une mise à mal accentuée de la souveraineté alimentaire.

Cet article semble donc pouvoir annuler les contraintes qui auraient pu peser sur la production et la consommation d'énergies fossiles. Celles-ci peuvent donc se poursuivre à conditions de stocker ou capturer du carbone en parallèle. D'ailleurs jamais dans le texte les énergies fossiles ne sont citées. Et les lignes directrices sont claires. La forêt et les terres sont essentiellement envisagées comme un stock de carbone.

Ce n'est que par la réduction effective et immédiate des émissions de GES que l'on peut espérer faire face aux dérèglements climatiques. Il y a urgence à mettre en œuvre dès à présent les moyens de réduire efficacement ces émissions. Quel que soit le niveau de compensation, tout ce qui est émis aujourd'hui l'est irréversiblement. A contrario, ce qui est stocké ne l'est pas irréversiblement.

L'accord de Paris profite à ceux qui défendent les fausses solutions

L'accord de Paris entérine une vision techno-scientiste de la résolution de la crise climatique sans remettre en cause le système à l'origine de la crise. L'institutionnalisation dans le texte du Plan d'actions Lima-Paris (LPAA) issu de la Cop20, et lancé entre autres par la France, porte de nombreux dangers pour les peuples et leur souveraineté. Il regroupe aujourd'hui 75 initiatives qui impliquent une diversité d'acteurs (États, collectivités, entreprises, ONG, investisseurs, etc), celles concernant l'agriculture ont déjà été dénoncées à maintes reprises : « agriculture intelligente pour le climat », 4 pour 1000, etc. Cet outil pavé de bonnes intentions ressemble surtout à un espace dans lequel les grandes entreprises et multinationales pourront s'adonner au greenwashing, non sans danger pour les véritables victimes des dérèglements climatiques.

L'« agriculture intelligente pour le climat » n'est rien d'autre qu'une coquille où peuvent s'engouffrer multinationales et entreprises pour poursuivre le processus d'industrialisation de l'agriculture, déposant les paysan-ne-s de leurs savoir-faire. La Cop21, en donnant carte blanche aux lobbies agro-technologiques et financiers, fait de la nature un espace d'open (res)sources pour les multinationales.

L'entreprise Danone en est un bon exemple. Elle est impliquée, par le biais de son fond d'investissement Livelihoods dans l'initiative 4 pour 1000. Elle vise vraisemblablement à enclencher des puits de carbone lui permettant d'atteindre dans un premier temps 8 millions d'euros de crédit carbone. En parallèle, Danone tente de poursuivre l'accaparement de la ressource en eau en Indonésie, au détriment du droit des humains à l'accès à l'eau, et refuse toujours d'appliquer le résultat du jugement qui remet en cause la privatisation de la ressource dont l'entreprise a bénéficié.

Sur l'agriculture, l'ensemble des propositions concrètes sont contenues dans le Plan d'actions Lima-Paris, telles qu'évoquées précédemment. Alors qu'aucune discussion n'a eu lieu sur la responsabilité des différents modèles agricoles dans la crise climatique, les terres agricoles sont nettement visées comme potentiels outils de réductions des émissions de GES. Comment vont-elles être utilisées ? Vont-elles intégrer des mécanismes de compensation au détriment des paysan-ne-s qui les travaillent ? Vont-elles servir d'opportunités aux partisans de l'industrialisation de l'agriculture et des fausses solutions qui vont avec ?

Saisissons nous de cet accord pour nous mobiliser et faire plier les États et les entreprises !

Alors que les ressources naturelles s'épuisent, que les populations rurales s'appauvrissent, que les paysan-ne-s disparaissent et que les rapports du GIEC sur le changement climatique sont de plus en plus alarmants, nous pourrions penser que les limites du système agricole dominant des pays du Nord sont une évidence, qu'il apparaît légitimement aux yeux de tous comme à bout de souffle. **Or l'accord de Paris, n'est malheureusement qu'une opportunité gigantesque pour investisseurs privés et lobbys financiers.** L'agriculture est un des objets centraux du libéralisme et de la marchandisation effrénés qui se placent en champions de la résolution de la crise climatique. Les négociations au sein de la Cop21 n'ont donc pas été le lieu d'une refonte de nos modèles de productions et de nos modèles de sociétés. Elles ont été le lieu de négociations de la préservation des positions économiques des uns et des autres, injectées de bonne conscience climatique. Elles ont été le lieu des jeux de lobbies pour les industries polluantes et émettrices de GES. Elles ont été le lieu de la domination du pouvoir économique et financier sur les peuples et les individus.

Les impacts du changement climatique sont de plus en plus forts : inondations, tempêtes, sécheresse, érosion, bouleversements saisonniers... Les paysans et paysannes, travailleurs et travailleuses de la terre sont les premier-e-s touché-e-s. L'accentuation et la normalisation des épisodes climatiques extraordinaires mettent en péril leurs moyens de production, voire les détruisent irréversiblement. La destruction des ressources naturelles, la perte de biodiversité, la modification des cycles biologiques les poussent à faire évoluer leurs pratiques sans cesse, quand ces événements ne provoquent pas le déplacement de milliers de personnes souvent d'origine rurale et paysanne.

Mais les paysans et paysannes ne sont pas victimes des simples cycles naturels, ils sont victimes des fossoyeurs du climat et des fausses solutions qu'ils promeuvent (OGM, agrocarburants, « agriculture intelligente pour le climat », etc.). Les politiques publiques et internationales vendues aux multinationales pour assurer les profits d'une minorité poussent les paysans et paysannes à industrialiser leurs pratiques pour survivre. Or, **les pratiques techniques, commerciales, financières de l'agriculture industrielle sont massivement responsables des émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture. L'accord de Paris ne fait rien pour inverser la tendance.**

Face au risque de voir la mise en œuvre de cet accord noyauté par le pouvoir du commerce et la finance, c'est à se demander si l'absence d'accord n'aurait pas été préférable. *« En comparaison de ce que cela aurait pu être, cet accord est un miracle. En comparaison de ce qu'il aurait dû être, c'est un désastre ».* (Le Guardian)

Alors aujourd'hui, si l'accord de Paris doit nous servir à une chose, c'est à nous mobiliser toujours plus! Faire de ce texte dangereux un prétexte à l'action encore plus grand ! Il doit nous appeler à lutter contre toutes les fausses solutions. Il doit nous servir de brèche pour défendre notre projet de changement de système nécessaire à la lutte contre les dérèglements climatiques. La mobilisation citoyenne doit mettre la pression sur les États, les collectivités, les entreprises afin d'empêcher les crimes climatiques et d'exiger la justice ! **La Confédération paysanne appelle à poursuivre et renforcer toutes les mobilisations en cours contre ce système qui engendre crimes climatiques sur crimes climatiques. Il faut empêcher la signature du Tafta, poursuivre la lutte générale contre les accords de libre échange. Il faut faire annuler définitivement ce projet d'aéroport à Notre-Dame-Des-Landes et permettre à ceux qui ont construit sur place l'espoir qu'un autre monde est possible de s'installer durablement.** Toutes les alternatives au changement climatique et à la crise énergétique doivent continuer à se rassembler pour mettre à mal ce système qui a délibérément fait de la nature et de ces habitants des objets de spéculations financières : l'agriculture paysanne, la relocalisation de l'économie, la sobriété énergétique, la mise au pas de la finance, la reconversion sociale et écologique de la production, le partage du travail et des richesses, la préservation des communs comme l'eau ou la terre, etc.

Renforçons la résistance du mouvement social et citoyen pour la justice climatique pour réclamer la souveraineté des peuples contre le pouvoir des lobbies et de la finance. Proposons ensemble, les alternatives citoyennes, collectives pour construire cette société juste. Mobilisons nous pour l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire, pilier de la souveraineté des peuples.